

**MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB**  
**Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB**

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 juillet 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six juillet à dix-huit heures trente,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

**Date de la convocation** : le 20 juillet 2016.

**Présents** : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Marc BRICARD, Patricia ARNOLD, Malvine MORERA, Frédéric COSTE, Liz THOUREZ, Bertrand CLÉMENT.

**Absents** : Bernard ROQUE et Marc MAILARD.

**Pouvoirs** : Bernard ROQUE à Marie-France MAUREL.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Liz THOUREZ pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte le rajout de deux délibérations (points 10 et 11).**

**A l'unanimité, les élus répondent favorablement à cette requête.**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 13 juin 2016
- 2°) Réfection voirie station d'épuration - Demande subvention départementale
- 3°) Ajustement tarifs garderie municipale pendant la période estivale
- 4°) Transfert compétence investissement éclairage public à Hérault Énergies
- 5°) Mission d'accompagnement de la CCI de Béziers pour réhabilitation "Les Cévennes"
- 6°) Travaux complémentaires digue de l'Allée
- 7°) Mise en sécurité du toit du bâtiment "Les Cévennes"
- 8°) Décision modificative n°1 budget commune
- 9°) Décision modificative n°1 budget eau et assainissement
- 10°) Appel à projets "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte" TEPCV
- 11°) Demande de subvention à Hérault Énergies : travaux 2016 - Éclairage public

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 13 juin 2016**

Le procès verbal de la séance du 13 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

##### **Point n°2 : Réfection voirie station d'épuration - Demande de subvention départementale**

Le chemin qui mène à la nouvelle station d'épuration est très dégradé après les multiples passages d'engins de chantier. Le devis établi pour sa réfection s'élève à 26 090 € HT.

Monsieur le Maire explique que pour financer ces travaux, il souhaite utiliser la subvention départementale annuelle Hors Programme, destinée uniquement à l'aménagement du patrimoine ou à l'entretien de la voirie.

La procédure d'obtention de cette aide forfaitaire a été modifiée par le nouveau président du Conseil Départemental. Une délibération approuvant la demande doit désormais être jointe au dossier. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la constitution du dossier en vue de l'obtention de la subvention départementale Hors Programme.

### **Point n°3 : Ajustement tarifs garderie municipale pendant les vacances d'été**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'un groupement des communes pour assurer une ouverture de garderie pendant toute la durée des vacances d'été. Pour Le Poujol, la période choisie court du 18 au 29 juillet 2016.

Dans un souci de cohérence, il convient d'harmoniser les tarifs, soit 3 € pour la ½ journée et 6 € pour la journée. A l'unanimité le conseil municipal valide cet ajustement des tarifs.

### **Point n°4 : Transfert compétence investissement éclairage public à Hérault Énergies**

Conformément à l'article 3.4.1. de ses statuts, le Syndicat Hérault Énergies peut exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension de réseaux).

Les collectivités peuvent transférer la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public à Hérault Énergies. Elles participent alors au financement des travaux au coût réel déductions faites de :

- l'aide du FEDER (fonds européens) pour les seuls travaux éligibles,
- l'aide d'Hérault Énergies via son programme annuel,
- la TVA qui sera récupérée par Hérault Énergies en qualité de maître d'ouvrage.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition d'Hérault Énergies pour lui permettre d'exercer la compétence transférée. Un procès-verbal contradictoirement précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transférer à Hérault Énergies la compétence "investissements éclairage public et éclairage extérieur" telle que décrite à l'article 3.4.1 des statuts du syndicat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Point n°5 : Mission d'accompagnement de la CCI de Béziers pour la réhabilitation des Cévennes**

La commune souhaite mettre en œuvre un projet touristique en lien avec le développement des activités pleine nature présentes sur le territoire. Monsieur le Maire propose de réhabiliter l'immeuble "Les Cévennes" pour y créer un pôle d'hébergement dédié au public ciblé. Il indique, qu'avant d'engager de lourds et coûteux travaux, il serait prudent de réaliser un diagnostic. Il suggère de faire appel à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers pour mener une étude de faisabilité qui permettra d'identifier les besoins de la clientèle touristique. La prestation d'accompagnement par la CCI est estimée à 3 600 € HT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide le recours à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers pour une étude diagnostic du projet sus-nommé,

### **Point n°6 : Travaux complémentaires confortement digue de l'Allée**

Pour financer la réparation des dégâts causés sur la digue, par les intempéries de novembre 2014, l'État, l'Agence de l'Eau, la Région et le Département ont attribué des subventions à hauteur de 29 400 € pour un montant de travaux de 35 715,53 € H.T..

Récemment, la vigilance du SMVOL a permis de repérer quelques dommages mineurs qui justifient pourtant une reprise de la ligne d'enrochement située en amont du matelas Réno et de trois autres zones évidées entre le sommet de l'enrochement et le côté extérieur du matelas. Une intervention complémentaire doit être réalisée pour garantir une protection efficace et durable du bas du village.

Le coût de ces travaux complémentaires, estimé par l'entreprise ACTIFOREST, s'élève à 8 200 € H.T.. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter les institutions pour une participation complémentaire au financement de ces travaux de confortement.

### **Point n°7 : Mise en sécurité du toit des Cévennes**

L'expertise de Didier JALABERT, architecte, a été requise pour établir un état des lieux et élaborer le dossier de consultation à l'attention de toutes les entreprises locales de maçonnerie pour la mise en sécurité du toit des Cévennes.

La commission des travaux a retenu l'offre de Monsieur Franck CAZALS d'un montant de 5 101 € H.T. Le Conseil Municipal approuve la pertinence de ces travaux et valide le choix de l'entreprise retenue ainsi que l'intervention de l'architecte.

## Point n°8 : Décision modificative n°1 budget commune

Par 14 voix favorables, le Conseil Municipal approuve la décision modificative relative à la révision de crédits du budget communal destinée à faire face aux dépenses imprévues.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60612 : Energie-électricité		1 500.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>1 500.00 €</b>		
D 675 : Valeur comptable immob. cédées	1 500.00 €			
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>1 500.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2151 : Réseaux de voirie	12 000.00 €			
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>12 000.00 €</b>			
D 2151 : Réseaux de voirie		12 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>12 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

## Point n°9 : Décision modificative n°1 budget eau et assainissement

Par 14 voix favorables, le Conseil Municipal approuve la décision modificative relative à la révision de crédits du budget eau et assainissement pour absorber les factures avant le versement des subventions de la station d'épuration.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, én..		4 500.00 €
D 622 : Rem. d'intermédiaires et honor..		1 000.00 €
D 626 : Frais postaux et de télécommun..		1 000.00 €
D 627 : Services bancaires et assimilés		500.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>7 000.00 €</b>
D 2158-0 : Autres		199 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>199 000.00 €</b>
R 131 : Subventions d'équipement		199 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>199 000.00 €</b>
R 708 : Produits des activités annexes		7 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>		<b>7 000.00 €</b>

## Point n°10 : Appel à projets "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte" TEPCV

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles compte parmi les lauréats d'un appel à projets émis par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il s'agit de tendre vers ou d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales, à l'horizon 2050. Le levier de mobilisation des territoires, pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, se formalise par la démarche "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte".

L'action de la commune du POUJOL-SUR-ORB dans cette démarche consiste à l'acquisition de deux véhicules électriques pour un coût prévisionnel de 50 176 €, duquel il faudra soustraire la participation de l'État TEPCV et le bonus écologique d'un montant global de 22 600 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'engagement formel de la commune dans la démarche "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte" du Pays Haut Languedoc et Vignobles et désigne Yves ROBIN comme élu référent pour ce programme d'actions.

## Point n°11 : Demande de subvention à Hérault Énergies : Travaux 2016 – Éclairage public

Comme chaque année, Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide financière d'Hérault Énergies pour une nouvelle tranche de travaux d'amélioration de l'éclairage public. Le coût de l'opération 2016 est estimé à 19 976 € HT. La participation d'Hérault Énergies est plafonnée à 15 000 € pour 20 000 € HT de travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une nouvelle tranche de travaux d'amélioration de l'éclairage public et valide la demande de subvention à Hérault Énergies.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Demande de l'association ELA :**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de subvention de l'association ELA. L'exclusivité des aides est réservée aux associations locales.

### **Compte Épargne Temps :**

Monsieur le Maire explique que certains agents ont cumulé un retard important dans la prise de leurs congés annuels. Pour éviter de perdre les jours non pris en fin de période légale, il propose d'instaurer en leur faveur un compte épargne temps (CET). Le Centre de Gestion a été consulté. Le Conseil Municipal se positionne favorablement dans ce projet.

### **Parcelles B 773, 774 et 932 :**

Monsieur le Maire explique que pour répondre favorablement à une demande du Conseil Municipal des Jeunes, il souhaite améliorer l'offre d'activités sportives et ludiques. Pour récupérer l'espace nécessaire, il a engagé une négociation avec les propriétaires de plusieurs parcelles dans le secteur du stade, en vue d'acquisition ou de location.

### **Tarif repas cantine rentrée septembre 2016 :**

Le prix du repas reste inchangé.

### **Maison LISSERRE, intervention thermicien :**

Pour établir la pertinence de s'engager dans une démarche de réhabilitation de la maison LISSERRE visant l'obtention d'un label écologique, il est nécessaire de faire établir un diagnostic par un thermicien.

Le maître d'œuvre désigné pour le suivi de ce projet a proposé un devis d'un montant de 3 402 € TTC.

Les élus demandent à connaître le ratio entre le coût et l'intérêt financier de la démarche (économie d'énergie, abaissement des factures de consommation, obtention de subventions, etc...).

### **Plan Local d'Urbanisme :**

La première réunion du Conseil Municipal avec le bureau d'études est programmée pour le mois d'octobre.

### **Prix de l'eau :**

La mise en fonctionnement de la nouvelle station d'épuration entraînera une réévaluation du coût de l'entretien effectué par SUEZ Environnement (*Lyonnaise des Eaux*), qui a présenté un avenant au contrat initial dans ce sens.

Les élus ont pris connaissance des éléments chiffrés. Ils doivent maintenant réfléchir et se positionner sur l'une des variantes proposées pour répercuter ce surcoût, de la façon la plus équitable, sur la facture des usagers.

La séance est levée à 20 heures 45.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 28 juillet 2016.

*Le Maire, Yves ROBIN*